

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 1^{er} décembre 2009 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vauris Marie Agnès.

Date de convocation : 24 novembre 2009

Secrétaire de séance : Serge BONNET

Le Mardi 1^{er} décembre 2009 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.
Tous les membres en exercice étaient présents.

1. Approbation PV du 28 octobre

Chaque membre étant en possession du compte rendu. Monsieur le Maire en rappelle les différents points. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

2. Tarifs assainissement 2010

Avant d'examiner les tarifs, Mr le maire fait part de la réunion qui s'est déroulée à Miers le 26 novembre en présence des représentants de la DDEA, Agence de l'eau et du Satese. Cette réunion a été réalisée sur la demande de la Police de l'eau pour apporter une réponse au courrier adressé au Préfet.

Mr GUIARD de l'agence Adour Garonne propose la création d'un bassin d'infiltration (zone de dissipation contrôlable). Cette solution qui doit être réalisée du même côté que la station nécessite de posséder du terrain. Une étude géotechnique devra être réalisée et permettra de connaître la surface d'infiltration.

Ce projet peut être financé par l'agence de l'eau.

Mr NOUAILLES de la Police de l'eau va soumettre ce projet à Mr le Préfet.

Monsieur le Maire présente les comptes 2009 et rappelle les tarifs appliqués. Il rappelle que le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre.

Il précise que depuis 2008 l'agence de l'eau a mis en place la redevance de modernisation des réseaux. Cette redevance qui apparaît distinctement sur les factures est reversée à l'agence de l'eau.

Cette taxe sera en 2010 de 0.104 €/m³.

Après avoir pris connaissance des comptes prévisionnels de l'année 2009,

et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire pour 2010 les tarifs sans changement, à savoir :

Forfait annuel "branchement" 122 Euros

Forfait annuel "redevance" :

1 personne	28 €
2 personnes	46 €
3 personnes et +	64 €
résidence secondaire ou logement vacant	28 €
Local commercial et artisanal	28 €
Etablissements particuliers : Camping le Pigeonnier,	168 €
Restaurant le Lion d'Or	

Seule la taxe de raccordement (exo de TVA) passera de 243 euros à 258 euros.

3. Prêt travaux

Sur 4 organismes bancaires consultés 3 ont adressé leurs propositions.

Mr le Maire présente un tableau comparatif des différentes offres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à un emprunt d'un montant de 50 000 euros (cinquante mille euros) sur une durée de 10 ans au taux de 3.31% amortissement constant auprès de la Caisse d'Épargne et sans frais de dossier.

4. Régime indemnitaire et primes personnel

Après avoir rappelé les dispositions du régime indemnitaire et le mode de calcul, Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les enveloppes pour chaque cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire pour 2009 ces primes, fixe le montant de chaque enveloppe, soit un montant global de 2546 euros. Le versement s'effectuera avec le traitement du mois de décembre.

La prime attribuée mensuellement à l'agent de maîtrise est également reconduite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'enveloppe globale pour le personnel non titulaire à 1048.5 euros. Le paiement s'effectuera selon une périodicité annuelle avec le salaire de décembre.

5. Amendes de police suite à donner

Mr le Maire rappelle que le délai pour percevoir la subvention pour les travaux de visibilité du carrefour arrive à son terme.

Considérant que les travaux ne sont pas encore bien définis, le conseil décide de surseoir aux travaux et par conséquent de renoncer au produit des amendes de police. Autorise Mr le Maire à informer les services préfectoraux de cette décision.

Un nouveau dossier sera déposé ultérieurement.

6. Devis sondage terrain

Jacques FAURE présente les devis établis par les 3 entreprises sollicitées pour la réalisation de sondage.

Montant des devis TTC

HYDROGÉOTECHNIQUE CENTRE 2475.72 €

SOLS ET EAUX 3162.82 € avec option sondage destructif 4947.85 €

GINGER CEBTP. 2326.22 €

Les prestations prévoient la location d'un tractopelle.

Après examen des propositions, le conseil considérant la possibilité de fournir le tractopelle de l'EPCI, autorise Mr FAURE à négocier ce point avec GINGER CEBTP et HYDROGÉOTECHNIQUE. Sera retenue la société la moins chère.

7. Convention avec EPCI pour mise à disposition inventaire petit patrimoine rural

La CC du Pays de Padirac a réalisé un inventaire du petit patrimoine rural et propose de mettre à disposition de la commune le document relatif à cet inventaire. Ce document sera mis en vente auprès du public.

Le conseil autorise Mr le Maire à signer avec la CC du pays de Padirac la convention qui définit la mise à disposition de cet ouvrage.

8. Approbation statuts syndicat mixte touristique

Mr Le Maire rappelle qu'après la décision de la commune de Rocamadour d'adhérer à la communauté de communes du pays de Souillac, un groupe de travail comprenant des élus des Communautés de Communes de Padirac et de Souillac mais aussi des villes de Gramat et de Rocamadour s'est penché sur l'organisation touristique, à partir de 2010, de ce territoire élargi.

Après avoir mis en œuvre l'harmonisation de la taxe de séjour, ce groupe de travail a proposé les statuts d'un syndicat mixte touristique pour notre territoire mais qui pourra être étendu à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne lotoise dès 2011. En effet, la réflexion engagée par les élus au sein de l'ADVD, confirme l'intérêt de coordonner l'activité touristique à l'échelle de la Vallée en créant une structure pertinente unique, et nécessaire pour assurer le développement de l'ensemble du nord du département.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat Mixte Touristique de la Vallée de la Dordogne, de ses modalités de fonctionnement, de ses missions obligatoires de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- autorise la Communauté de Communes du Pays de Padirac à adhérer à cette nouvelle structure à compter du 1^{er} janvier 2010.

9. Déchets verts courrier reçu et décision à prendre

Suite au courrier de Mr Claude BAISSIN concernant la décharge sauvage, Mr le Maire indique que le dépôt de déchets verts effectué dernièrement par un particulier a été fait avec son autorisation.

Il indique que la fermeture de la décharge communale a causé une gêne pour certaines personnes et a autorisé les employés à prendre les déchets verts de ces personnes. Cela ne pose pas de problème aux employés.

Pour lui le constat est le suivant : le coût augmente, le service rendu diminue. (Éloignement de la zone de stockage).

Marie Agnès VAURS fait remarquer que lorsqu'on a beaucoup de déchets verts on suppose un grand terrain. D'où possibilité de stocker dans un coin, de louer un broyeur, de faire du compostage.

Elle se propose d'organiser un atelier compost, et indique qu'il serait bien d'organiser aussi une journée de sensibilisation aux tris.

Mr le Maire fait part des solutions possibles :

- Compostage : en fonction de la quantité de déchets verts traités, différentes réglementations sont applicables.
- mise en dépôt : le brûlage est interdit et les déchets de jardin doivent être évacués chaque semaine.

Le conseil décide d'envisager le compostage mais uniquement pour les déchets communaux au départ.

10. Rapports d'activités 2008 :

Mr le Maire présente les budgets principal et annexes de l'EPCI.

Marie Pierre CASSABOIS présente le rapport OM.

Ces rapports sont également consultables sur le site de la Communauté.

Marie Pierre CASSABOIS présente le rapport du service de l'Eau :

Le nombre d'abonnés augmente en 2008 2097

Volume produit : 537 223 m³ (+5.78%)

Volume mis en distribution 491 469 m³

Volume vendu 289 777 m³

Rendement réseau 63.2%

Elle fait part des tarifs qui s'appliqueront en 2010 : m³ 1.25 €, 1^{er} compteur 102 €, 2^{ème} compteur 53 € taxe de renforcement réseau 17 €

11. Questions diverses

Suite à la mise en place de nouvelles commissions au sein de la CC du pays de Padirac sont désignés délégués : A la petite enfance et social : Marie Agnès VAURS, à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges CLETC : Marie Pierre CASSABOIS.

Marie Pierre CASSABOIS indique que lors du regroupement des containers les agents ont réalisé une tranchée pour planter une haie. Il conviendrait de procéder à la plantation.

Véronique DOUMERGUE fait part des animations organisées sur la commune à l'occasion du téléthon.